



INTERNATIONAL TRIBUNAL FOR THE LAW OF THE SEA
TRIBUNAL INTERNATIONAL DU DROIT DE LA MER

Communiqué de Presse

LE JAPON DÉPOSE DEUX REQUÊTES DEVANT LE TRIBUNAL CONTRE LA FÉDÉRATION DE RUSSIE CONCERNANT LA MAINLEVÉE DE L'IMMOBILISATION DE DEUX NAVIRES DE PÊCHE

Le Tribunal international du droit de la mer a été saisi ce vendredi 6 juillet de deux demandes de mainlevée de l'immobilisation de deux navires de pêche battant pavillon du Japon introduites au titre de l'article 292 de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer.

La première affaire concerne la mainlevée de l'immobilisation du navire *Hoshinmaru 88* et la mise en liberté de ses dix-sept membres équipage. La deuxième affaire concerne la mainlevée de l'immobilisation du navire *Tomimaru 53*.

Selon les demandes, les navires de pêche *Hoshinmaru 88* et *Tomimaru 53* ont été arraisonnés dans la zone économique exclusive de la Russie pour infraction alléguée à la législation russe en matière de pêche, le premier le 1^{er} juin 2007 et le second le 31 octobre 2006, par un patrouilleur des gardes côtes russes avant d'être déroutés vers le port de Petropavlovsk-Kamchatskii, où ils demeurent immobilisés. Les membres de l'équipage du *Tomimaru 53* ont pu quitter la ville de Petropavlovsk-Kamchatskii; toutefois, l'équipage du *Hoshinmaru 88* y est toujours retenu.

Conformément à l'article 112, paragraphe 3, du Règlement du Tribunal, les dates d'une audience publique sont fixées par le Président du Tribunal le plus tôt possible, dans un délai de 15 jours à dater du premier jour ouvrable suivant la date à laquelle la demande a été reçue. En vertu de l'article 112, paragraphe 4, du Règlement du Tribunal, l'arrêt sera lu au cours d'une audience publique devant se tenir au plus tard 14 jours après la clôture de l'audience.

Les communiqués de presse du Tribunal, documents et autres informations peuvent être obtenus sur le site Internet du Tribunal : <http://www.tidm.org> ou <http://www.itlos.org> et auprès du Greffe du Tribunal. S'adresser à Mme Julia Ritter :
Am Internationalen Seegerichtshof 1, 22609 Hambourg, (Allemagne).
Téléphone : (49) (40) 35607-227, télécopie : (49) (40) 35607-245,
adresse électronique : press@itlos.org

* * *